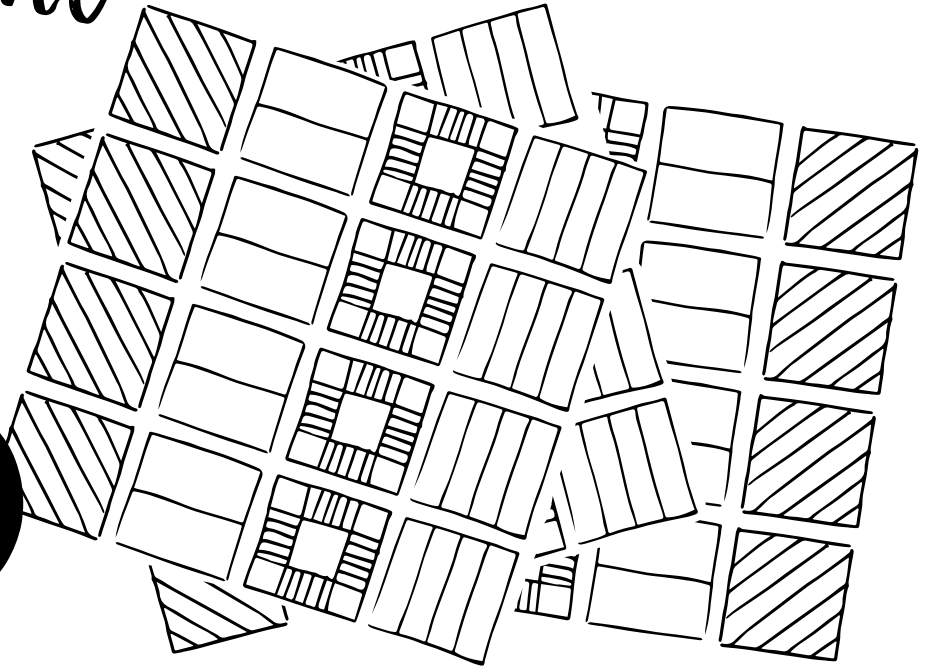


Cent Centimètres

Carrés

10



Exposition collective
du 11/12/21 au 23/01/22

Dossier d'inscription



Cent Centimètres Carrés 10

Exposition collective

Conditions générales

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation du présent règlement.

Mise à jour au mois de juillet 2021 au Carla-Bayle.
Le présent règlement annule la précédente version.

- Annexe 1 : contraintes d'accrochage
- Annexe 2 : exemple fiche de présentation
- Annexe 3 : points récapitulatifs
- Annexe 4 : tombola et prix du public
- Annexe 5 : fiche d'inscription

1 - Avant-propos

Cent Centimètres Carrés est une exposition collective organisée pour la première fois durant l'hiver 2012 par l'association Rue des Arts. Dédié aussi bien aux pratiques amateurs qu'aux artistes professionnels l'objectif de cette exposition est de promouvoir la créativité plastique sous ses formes les plus diverses en jouant avec la contrainte d'un format unique : un carré de 10 cm sur 10. Aujourd'hui, c'est plus de 150 artistes qui participent chaque année à l'exposition des *Cent Centimètres Carrés*, soit plus de 2000 petits formats accrochés dans la Galerie du Philosophe. L'exposition attire de nombreux visiteurs venus d'Ariège, de France et de l'étranger. L'association accueille aussi

des groupes, majoritairement scolaires. Ces deux mois d'exposition donnent suite aux *Cent Centimètres Carrés Scolaires* réservés aux différentes écoles, collèges et lycées de la région et destiné à introduire les plus jeunes à l'art et à l'espace d'exposition.

2 - Format unique

Chaque œuvre doit pouvoir être contenue dans un carré de dimension 10 cm² (dimension du cadre inclus) ou d'un cube de 10 cm de côté. Toute œuvre ne respectant pas cette contrainte sera refusée. Tout dépôt en dehors du nombre autorisé (entre 7 et 15) de petits formats sera aussi refusé.



3 - Nombres d'œuvres autorisées

Le nombre **minimum** d'œuvres à exposer par participant est fixé à **7 petits formats**. Le nombre **maximum** est fixé à **15**. Si toutes les œuvres sont vendues avant la fin de l'exposition, l'association contactera l'artiste pour évoquer un possible rajout.

4 - Pratiques artistiques

Toutes les pratiques sont autorisées dans la mesure du respect du format 10x10x10 cm.

5 - Modalités d'inscriptions

La date limite d'inscription pour l'année en cours est fixée au **05 novembre 2021**. L'adhésion à l'association Rue des Arts (20 €) est obligatoire pour pouvoir participer. A ce montant s'ajoutent les frais d'accrochage à hauteur de 20 € par participant. Les frais d'inscription sont à régler en une fois par chèque à l'ordre de Rue des Arts (il est aussi possible de payer sur place en liquide ou par carte bancaire). Aucun critère de sélection n'est appliqué dans le choix des artistes exposants. L'association se réserve donc le droit de refuser des participants si le nombre maximal d'inscriptions (dans la limite des places disponibles) est atteint.

6 - Dépôt et retrait des œuvres

6. 1 - Dépôt

Aucun dépôt d'œuvre ne sera accepté sans validation de l'inscription au préalable. Le dépôt des œuvres sera possible à partir du **15 novembre 2021**. Pour tout envoi ou dépôt

sur place à la Galerie, les œuvres à exposer doivent être conditionnées dans un contenant rigide (type boîte en carton) fermé, nom du participant inscrit de manière visible. Chaque contenant sera stocké et réutilisé à la fin de l'exposition. Les sacs, cabas, paniers etc. seront refusés. La date limite de dépôt des œuvres est fixée au **26 novembre à 18h**.

6. 2 - Retrait

L'inventaire des œuvres invendues aura lieu la semaine du **24 janvier 2022**. Le retrait des petits formats sera possible sur place à partir du **07 février 2022, 14h**. Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer, le renvoi des œuvres se fera par envoi postal à la condition que le participant s'acquitte des frais de port pour le retour de son colis. **Attention, les colis préaffranchis ne sont valides que 48h !** Il est donc préférable de nous joindre le montant de l'affranchissement par chèque (séparé des frais d'inscriptions). Ce dernier ne sera encaissé qu'après renvoi du colis.

6. 3 - Non-retrait

Le non-retrait des œuvres invendues au **07 février 2023** entrainera la cession des œuvres à l'association Rue des Arts qui en disposera de plein droit.



7 - Accrochage

7. 1 - L'accrochage de l'ensemble des petits formats est pris en charge par l'association. Ce dernier aura lieu entre le **29 novembre et le 10 décembre 2021**. Le placement des œuvres et des artistes se fait sous la responsabilité de l'association : une colonne par artiste, comprenant l'intégralité des 7 à 15 œuvres qui nous seront parvenues.

7. 2 - Afin de faciliter le travail d'installation, il est demandé aux artistes de prévoir un système d'accrochage au dos de ses œuvres (se conformer au schéma indiqué en annexe 1). **L'œuvre accrochée doit impérativement présenter un système d'accrochage centré dans la largeur et disposé à 5 millimètres du haut de la pièce.** Les petits formats seront fixés sur un clou. Il est donc recommandé de prévoir un accrochage solide. Par souci de facilité d'accrochage pour l'équipe, toute œuvre ne respectant pas les présentes conditions se verra refusée. Les tringles ou les chaînes ne sont pas acceptées.

7. 3 - Toute pièce susceptible de se décrocher se verra refusée. Les pièces endommagées du fait d'une faiblesse structurelle ne seront pas prises en charge par l'assurance.

7. 4 - Les œuvres doivent être équilibrées pour tenir droit sur le mur.

7. 5 - Le nom de l'artiste, titre, numéro de série de la pièce, techniques utilisées ainsi que le prix de l'œuvre doivent être inscrits au dos de chaque petit format.

8 - Vernissage

Le vernissage de l'exposition se tiendra le samedi **11 décembre 2021** à partir de 18h. Les artistes exposants sont conviés à participer à l'évènement.

9 - Vente

9. 1 - Tarification

Pour chaque série de petits formats doit être appliqué un **tarif unique**. Ce tarif est non modifiable. Le montant des œuvres est laissé à l'appréciation de l'artiste. Aucune limite de prix, ni montant minimum se sont imposés.

9. 2 - Encaissement

Chaque achat de petit format est d'abord encaissé par l'association Rue des Arts puis redistribué aux artistes dans le mois qui suit la fin de l'exposition.

9. 3 - Aucune vente ne se fera par l'intermédiaire de l'artiste. L'association prend en charge l'intégralité des ventes sur les œuvres durant le temps de l'exposition.

9. 4 - Pour éviter toute confusion, les échanges d'œuvres entre artistes sont interdits. Les réservations ne sont pas autorisées. Les pièces achetées doivent être retirées.

9. 5 - L'association se charge de fournir les emballages dédiés à la vente (papier de soie ou papier bulle). Inutile d'en prévoir.



10 - Responsabilité, assurance

L'association Rue des Arts est assurée en cas de dommages survenus dans l'espace d'exposition (œuvres exposées incluses). Les dommages ou pertes engendrées des œuvres lors du transport ne sont pas pris en charge par l'association.

11 - Communication

11.1 - Diffusion

Les informations relatives à l'exposition des *Cent Centimètres Carrés* sont diffusées par l'association Rue des Arts auprès de ses adhérents et de sa liste de diffusion (presse, internet etc.). L'association se charge d'éditer des affiches et des cartons d'invitation. En participant à l'exposition, l'artiste s'engage à contribuer à la diffusion de l'évènement auprès de son réseau personnel (réseaux sociaux, invitations numériques, distributions d'affiches et de flyers etc.)

11.2 - Prises de vue

L'artiste autorise toute prise de vues de son travail au sein du lieu d'exposition. Cette documentation pourra servir à des fins de diffusions axées sur la promotion de l'évènement.

12. Accueil

Afin d'aider à multiplier les week-ends d'ouverture, les artistes désirants assurer des permanences d'accueil et rencontrer le public

en dehors du vernissage pourront en faire la demande auprès de notre équipe. Merci de nous en faire part avant le **10 décembre 2021**. Un calendrier des permanences sera communiqué.

13. Informations supplémentaires

13.1 - Remboursement

Après la fin de l'exposition, chaque artiste sera remboursé (en fonction de ventes effectuées) par un chèque adressé à son nom. Merci de bien vouloir renseigner la fiche d'inscription (annexe 3) avec un nom, prénom (ou pseudonyme) associé à un compte en Banque en cours de validité. Seul le nom d'auteur (ou pseudonyme) choisi par l'artiste sera communiqué sur le cartel de l'exposition.

13.2 - URSSAF

Les factures pour l'URSSAF sont à éditer au nom de l'association Rue des Arts

13.3 - Fiche de présentation

Chaque artiste doit fournir une fiche de présentation (exemple en annexe 2) comprenant nom d'auteur ou pseudonyme, une courte biographie et/ou présentation de sa démarche artistique, contacts (adresse postale, téléphone, mail, site internet) et une photographie de l'une de ses œuvres. Cette fiche de présentation est à destination du public.

Annexe 1 : Contraintes techniques

Chaque pièce (encadrement inclus) doit pouvoir loger dans un cube de 10 centimètres de côté.

Chaque pièce doit être munie d'une accroche centrée au dos à 0,5 centimètres sous le bord supérieur. Cette dernière doit pouvoir accueillir la tête d'un clou.

Pour rappel : Veillez à ce que vos pièces soient équilibrées. Aussi, chaque pièce susceptible de se décrocher (déchirement, décollement, déformation, arrachement de l'accroche...) se verra refusée.

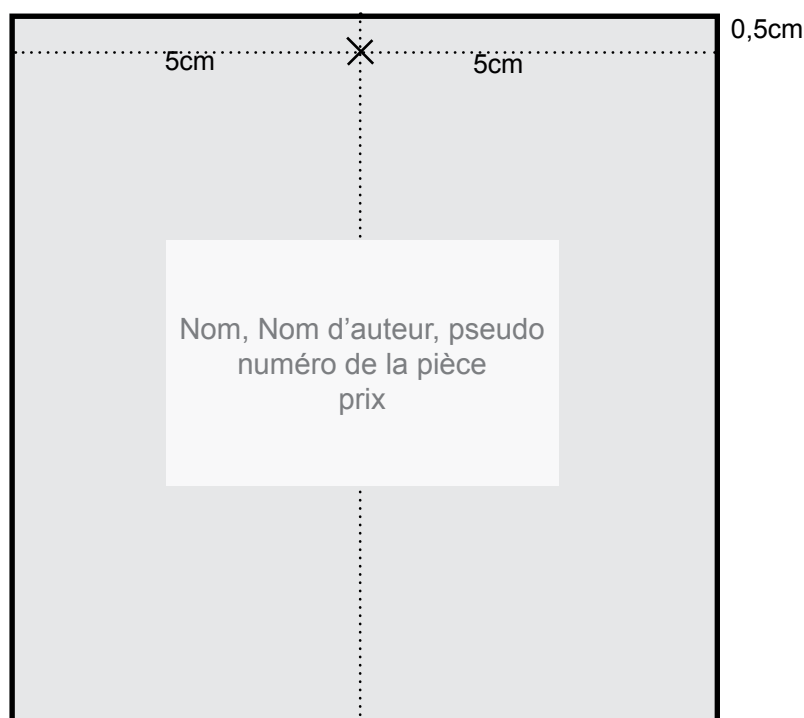
Exemples d'accroches autorisées :



Exemples d'accroches refusées :



Emplacement d'accroche au dos :



Annexe 2 : fiche type de présentation à destination du public - format A4 obligatoire - (Il ne s'agit là que d'une proposition de modèle type)



Cette fiche est à destination des visiteurs des *Cent Centimètres Carrés*. Elle est mise à disposition du public dans un ou plusieurs classeurs mis en évidence dans l'espace d'exposition. Vous pouvez y inscrire tout les éléments qui vous semblent pertinents pour mieux vous découvrir (parcours et démarche artistique, technique(s) employée(s) etc.) Laissez-y vos coordonnées si vous souhaitez être contacté(e) par les visiteurs de l'exposition.

Nom, Prénom, Nom d'auteur ou Pseudonyme

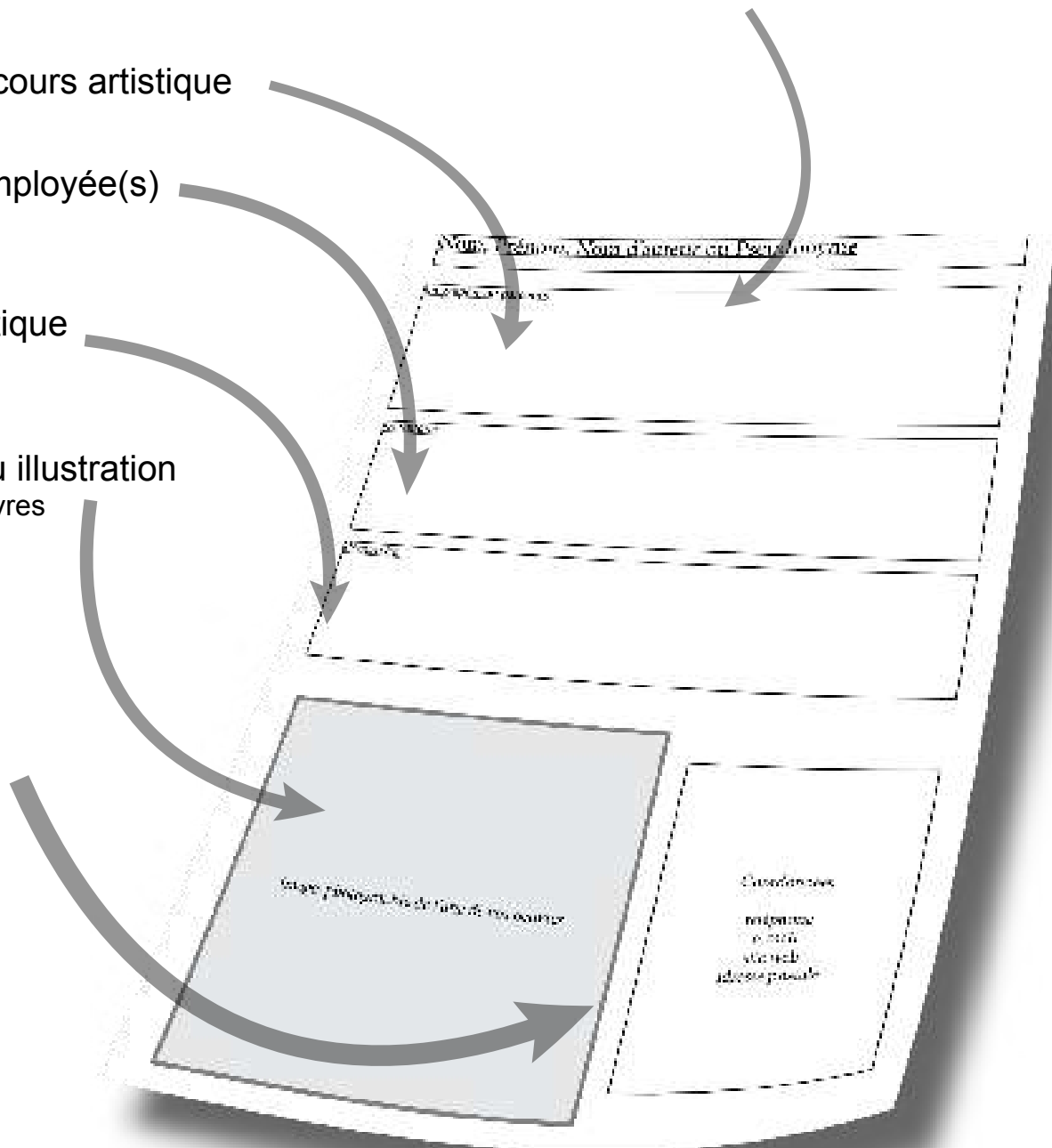
Biographie, parcours artistique

Technique(s) employée(s)

Démarche artistique

Image, photo ou illustration de l'une de vos œuvres

Coordonnées (téléphone, e-mail, site web, adresse postale)



Cent Centimètres Carrés 10

Exposition collective

Points récapitulatifs



- J'ai bien pris connaissance de la date limite d'inscription pour participer à la 10ème édition des *Cent Centimètres Carrés*. J'envoie mon dossier avant le **vendredi 05 novembre, 18h**. Le montant de mon inscription s'élève à **40€**. Si je suis déjà adhérent à l'association (2021-2022), je ne paye que **20€**.
- Je m'engage à faire parvenir mes petits formats à la Galerie du Philosophe **entre le lundi 15 et le vendredi 26 novembre, 18h**.
- Je réalise **entre 7 et 15 petits formats**. Je ne fais pas parvenir d'œuvres supplémentaires à la Galerie du Philosophe.
- Chacune de mes œuvres doit pouvoir être contenue dans **un carré de 10x10 cm** ou **un cube de 10x10x10 cm**. Je respecte ces dimensions.
- Je m'assure de respecter les normes d'accrochage spécifiées dans le règlement ci-joint (cf annexe 1). **Chaque pièce doit être munie d'une accroche centrée au dos à 0,5 centimètres sous le bord supérieur**. Cette dernière doit pouvoir accueillir la tête d'un clou.
- Je n'oublie pas d'inscrire au dos de chaque petit format **mon nom, prénom pseudonyme** (inscrit sur le dossier d'inscription) **et prix de mes œuvres**. Je peux numéroter mes œuvres et spécifier l'ordre d'accrochage.
- Je choisis un **prix unique** pour mes petits formats. Ce tarif est non-modifiable.
- Je m'engage à récupérer mes œuvres invendues entre le **lundi 07 et le lundi 14 février**.
- Je peux récupérer mes œuvres sur place à la Galerie du Philosophe ou me les faire renvoyer par voie postale. Je fais parvenir le montant nécessaire à l'affranchissement de mon colis **sur un chèque séparé**.
- Le non-respect des règles énoncées ci-dessus entraînera l'annulation de mon inscription.**

Annexe 4 : Tombola et prix du public

Cent Centimètres Carrés 10

Exposition collective

TOMBOLA ET PRIX DU PUBLIC



PRIX DU PUBLIC

Pour cette 10ème édition des *Cent Centimètres Carrés* l'association Rue des Arts organise un prix du public exceptionnel. **Du samedi 11 décembre au 2021 au dimanche 23 janvier 2022**, les visiteurs de l'exposition pourront voter pour leur artiste préféré parmi nos 150 participants et permettre à celui qui sera classé premier de remporter la somme de **500 €**.

Pour prendre part à cet événement inédit vous n'avez besoin de rien faire. **Votre inscription aux Cent Centimètres Carrés 10 induit votre participation au prix du public.** À vos crayons et pinceaux et bonne chance !

TOMBOLA SPÉCIALE 10ÈME ANNIVERSAIRE

Du samedi 11 décembre 2021 au dimanche 23 janvier 2022, le public des *Cent Centimètres Carrés* pourra participer à une tombola exceptionnelle spécialement dédiée à la 10ème édition de notre exposition et tenter de repartir avec un petit format créé pour l'occasion.

Pour permettre à cet événement d'avoir lieu, nous avons besoin de votre aide et de votre engagement. **Afin de rendre la tombola plus attractive nous souhaitons vous proposer de réaliser l'un de nos lots gagnants (un petit format de 10x10 cm) et d'en faire don à notre association.** L'ensemble des lots proposés au public sera exposé sur un mur dédié, séparé du reste de l'exposition.

! Ce don ne compte pas dans la limite de 15 petits formats autorisés !

Pour participer à cette nouvelle aventure et faire remporter votre petit format à l'un de nos visiteurs, merci de compléter la présente feuille et de nous la renvoyer datée et signée accompagnée de votre dossier d'inscription.

Je soussigné(e), demeurant à
....., participant(e) à l'exposition collective *Cent Centimètres Carrés 10* qui prendra place du **11 décembre 2021 au 23 janvier 2022** à la Galerie du Philosophe au Carla-Bayle, souhaite prendre part à la tombola spéciale dédiée au 10ème anniversaire de l'exposition et faire don de l'une de mes œuvres 10x10 cm à l'association Rue des Arts. L'œuvre dont je fait don, ne pourra être vendue au public et servira de lot gagnant pour la tombola organisée par l'association Rue des Arts.

Au dos de mon œuvre, sera inscrite **la mention « Tombola CCC 10 » accompagnée de mon nom, prénom et pseudonyme.** Je ferai parvenir mon œuvre à l'association Rue des Arts **entre le 15 et le 26 novembre 2021.**

Date :

Signature de l'artiste :

Annexe 5 : Fiche d'inscription

Cent Centimètres Carrés 10

Exposition collective

Fiche d'inscription



Je souhaite participer à l'exposition collective des *Cent Centimètres Carrés 10* organisée par l'association Rue des Arts et accepte les conditions générales qui lui sont liées. Pour que mon inscription soit validée*, je dois renseigner les indications suivantes et joindre cette fiche accompagnée du règlement de 40€** à l'association avant le **vendredi 05 novembre 2021**. L'exposition se déroulera du **11 décembre 2021 au 23 janvier 2022**. L'inauguration aura lieu le **samedi 11 décembre à 18h**.

Nom :
Prénom :
Pseudonyme (nom qui sera inscrit sur votre cartel, visible par le public) :
Adresse postale :
Code postal et Ville :
Numéro de téléphone :
Adresse mail : @

Je souhaite devenir bénévole (permanences d'exposition et accueil du public à la Galerie du Philosophe)

Mode de paiement :

- Chèque à l'ordre de l'association Rue des Arts
 Espèces
 Carte bancaire
 Virement bancaire (Intitulé du virement : CCC10 - NOM - PRENOM)
RIB de l'association : FRFR89-2004-1010-1605-6545-9W03 723 - BIC : PSSTFRPPTOU

Retour colis :

- Chèque de retour (correspondant au montant nécessaire à l'affranchissement de mon colis)
 J'irai chercher mon colis sur place, à la Galerie du Philosophe (avant le 04 février 2022)

Tombola (Annexe 4) :

- Je souhaite participer et faire don de l'une de mes œuvres (10x10 cm) qui servira de lot gagnant.
(Ce don s'ajoute à la limite des 15 petits formats autorisés. Dans ce cas, je peux envoyer jusqu'à 16 œuvres.)

*Dans la limite des places disponibles.

**Correspondant à 20€ pour l'adhésion à l'association « Rue des Arts » valable jusqu'à octobre 2022 et 20€ de frais d'accrochage. Si je suis déjà adhérent à l'association Rue des Arts (année 2021-2022) je ne dois régler que le montant de 20€ correspondant aux frais d'accrochage de l'exposition.

Date :
Signature de l'artiste :